

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2023-10-03

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 3 octobre 2023 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

M. Paul Conway, adjoint à la direction, est aussi présent et agit comme greffier-trésorier de la présente séance du conseil, au sens de l'article 201 du Code municipal.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2023
4. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2023
5. Période de questions
6. Dérogation mineure - 4320, chemin d'Albert Mines
7. PIIA - 4593, chemin de Capelton
8. PIIA - 45, rue Lindskou
9. PIIA - 142, rue du Boisé – pente de 15 à 30%
10. PIIA - 142, rue du Boisé
11. Budget de la Régie de Coaticook
12. Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE 43492
13. PRABAM – reddition de comptes
14. Pavillon multifonctionnel - appel d'offres
15. Soudeuse pour travaux publics
16. Radio communication pour travaux publics
17. Toiture du garage municipal
18. Comité paysages locaux - Nomination des membres
19. Comité de bâtiment - Nomination des membres et mandat
20. Club de motoneige Harfang de l'Estrie
21. Directrice générale - transaction et quittance
22. Adoption des comptes à payer
23. Correspondance
24. Divers
25. Deuxième période de questions
26. Clôture de la séance

23-10-03.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

23-10-03.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 5 septembre 2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

23-10-03.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 26 septembre 2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.05

PÉRIODE DE QUESTIONS

23-10-03.06

DÉROGATION MINEURE – 4320, CHEMIN D'ALBERT MINES

ATTENDU la demande de dérogation mineure 2023-14, déposée à la municipalité pour la propriété située au 4320, chemin d'Albert Mines, lot 6 404 333;

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la marge latérale de 1,63 mètre pour l'implantation du bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE la marge latérale exigée au règlement de zonage est de 1,8 mètre;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure 2023-014;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2023-014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.07

PIIA - 4593, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 4593, chemin de Capelton, lot 6 487 852;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le plan proposé s'intègre et respecte les critères d'intégration du secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande de l'accepter;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 4593, chemin de Capelton, lot 6 487 852.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

23-10-03.08

PIIA - 45, RUE LINDSKOU

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence a été déposée pour la propriété située au 45, avenue Lindskou, lot 6 131 357;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le plan proposé s'intègre et respecte les critères d'intégration du secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 45, avenue Lindskou, lot 6 131 357.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.09

PIIA - 142, RUE DU BOISÉ - PENTE DE 15 À 30%

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'une résidence a été déposée pour la propriété située au 142, rue de Boisé, lot 2 975 389;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet, et ce, étant donné que les travaux sont situés sur un terrain dont la pente du terrain où se situent les travaux projetés est entre 15% et 30 %;

ATTENDU QUE le projet proposé s'intègre et respecte les critères du secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 142, rue du Boisé, lot 2 975 389.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.10

PIIA - 142, RUE DU BOISÉ

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'une résidence a été déposée pour la propriété située au 142, rue du Boisé, lot 2 975 389;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le projet proposé s'intègre et respecte les critères du secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 142, rue du Boisé, lot 2 975 389.

DE RECOMMANDER que les moulures des portes et des fenêtres soient uniformes et de même largeur;

DE RECOMMANDER de modifier la forme de la fenêtre avant donnant sur l'escalier intérieur pour qu'elle s'intègre mieux aux autres fenêtres avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.11

BUDGET DE LA RÉGIE DE COATICOOK

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (Régie de Coaticook);

ATTENDU QUE la Régie de Coaticook a adopté un budget de 3 244 190 \$ de même que les tarifs applicables pour 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget de 3 244 190 \$ soumis par la Régie de Coaticook pour 2024 de même que les tarifs applicables pour cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.12

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PPA-CE 43492

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

ATTENDU l'aide financière maximale de 8 771 \$, annoncée par le ministre des Transports dans une lettre du 25 juillet 2023 et ayant pour objet le PAVL-PPA-CE 43492;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

QUE la Municipalité du Canton de Hatley approuve les dépenses d'un montant de 8 771 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.13

PRABAM – REDDITION DE COMPTES

ATTENDU l'admissibilité à une subvention de 123 112 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QU'une reddition de comptes finale est exigée auprès de chacune des municipalités visées par le PRABAM pour permettre le versement de l'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

QUE le conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte;

QUE le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer le rapport requis par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.14

PAVILLON MULTIFONCTIONNEL – APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE le projet d'aménagement d'une aire de détente et de loisirs, incluant l'installation d'un pavillon multifonctionnel, est admissible à une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA), soit 125 000 \$ de coût maximal admissible avec un taux d'aide de 80%;

ATTENDU le protocole d'entente, dossier 2021488, signé en avril 2023, entre la Municipalité et la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé et obtenu, par sa résolution 23-09-05.09, un délai du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la fin des travaux relatifs à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA), jusqu'en juillet 2024;

ATTENDU l'envergure du projet et le *Régime général concernant la passation des contrats municipaux*;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ANNULER la résolution 23-06-06.23 concernant le pavillon multifonctionnel;

D'AUTORISER le mandat et la dépense nécessaires à la préparation, par des architectes et/ou ingénieurs, d'un devis de construction pour appel d'offres public conforme au protocole d'entente signé avec le MAMH relatif

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PRIMADA, incluant les éléments suivants :

- Coulage d'une dalle de béton de 30 pieds sur 40 pieds;
- Installation d'un pavillon multifonctionnel en bois teint d'une superficie de 1200 pieds carrés recouvert d'un toit de tôle;
- Installation de gouttières;
- Réalisation de divers travaux électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.15

SOUDEUSE POUR TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la nécessité d'acheter une soudeuse pour l'entretien des véhicules et machines des travaux publics;

ATTENDU les demandes de prix auprès de quelques fournisseurs pour une soudeuse Lincoln Electric Power MIG 260, tous au même prix;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER l'achat de la soudeuse Lincoln Electric Power MIG 260, à 5 108 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.16

RADIO COMMUNICATION POUR TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'il y a lieu d'équiper les véhicules et machines-outils des travaux publics avec un équipement de radio communication pour des fins d'efficacité des opérations et de sécurité sur les chantiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de service de Groupe CLR Communications Plus à 11 533 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.17

TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU l'opportunité d'installer un toit sur l'ancien réservoir d'eau brute du bâtiment devenu garage municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER la dépense pour la réalisation des travaux d'installation d'un toit, pour un montant n'excédant pas 7 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.18

COMITÉ PAYSAGES LOCAUX - NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU l'invitation de la MRC de Memphrémagog à former un Comité paysages locaux dans le cadre de son Plan paysages 2022-2026;

ATTENDU la formation du Comité paysages locaux par la résolution 23-05-03.10;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du Comité paysages locaux, parmi les membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Comité consultatif en environnement (CCE);

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

DE NOMMER les personnes suivantes au Comité paysages locaux pour un mandat se terminant le 31 décembre 2024 :

Membre du conseil	Sylvie Cassar
Membre du conseil	Patrick Clowery
Citoyen du milieu agricole	Jacques Lambert
Citoyenne	Dominique Grenier
Citoyenne	Katherine Ciencala
Employé et secrétaire du comité	Éric Gravel, inspecteur en bâtiment et en environnement

DE NOMMER Sylvie Cassar à titre de présidente du Comité paysages locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.19

COMITÉ DE BÂTIMENT – NOMINATION DES MEMBRES ET MANDAT

ATTENDU la Politique concernant la formation d'un comité et la nomination de ses membres, adoptée le 1^{er} novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

DE FORMER un comité de bâtiment avec le mandat suivant :

Examiner et étudier la planification des projets de construction ou de rénovation des bâtiments municipaux et rendre compte de ses recommandations au conseil municipal.

DE NOMMER les personnes suivantes au comité de bâtiment pour un mandat se terminant le 31 décembre 2024 :

- Mme Danielle Côté, conseillère
- M. Jacques Bogenez, conseiller
- M. Vincent Fontaine, maire et membre d'office

DE NOMMER M. Jacques Bogenez comme président du comité de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.20

CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE

ATTENDU la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie d'obtenir la permission de traverser de chemins municipaux à motoneige à l'hiver 2023-2024, pour les sites suivants :

- Rue Belvédère Sud (entre 3246, rue Belvédère Sud et l'autoroute 410);
- Chemin Bel-Horizon (entre 1525, chemin Bel-Horizon et l'emprise de l'autoroute 410)
- Chemin Dunant (près du 3600, chemin Dunant)

ATTENDU QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie fournira une preuve d'assurance responsabilité civile;

ATTENDU QUE la signalisation, aux frais du Club, indiquera aux automobilistes les traverses des motoneiges afin d'éviter tout danger d'accident;

ATTENDU QUE la Municipalité ne se rend aucunement responsable des incidents qui peuvent survenir dans les sentiers et sites des traverses de motoneiges;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de traverses pour la saison hivernale 2023-2024 des chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le ministère des

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

Transports et les propriétaires d'immeubles concernés donnent leur autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.21

DIRECTRICE GÉNÉRALE - TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT QUE Kyanne Ste-Marie agissait à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Canton de Hatley;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussions et au constat de visions divergentes, la Municipalité et Kyanne Ste-Marie ont convenu des modalités de fin de contrat de cette dernière, lequel se terminera en date du 9 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE lesdites modalités de terminaison d'emploi sont contenues dans une transaction et quittance à être signée par les parties au plus tard le 6 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour produire tous ses effets, ladite transaction et quittance doit être entérinée par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY RÉSOLU

QUE le conseil confirme la fin d'emploi de Kyanne Ste-Marie en date du 9 octobre 2023;

QUE le conseil entérine la transaction et quittance;

QUE le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à Kyanne Ste-Marie conformément aux modalités et conditions négociées sous réserve de la signature de ladite transaction et quittance par cette dernière;

QUE le conseil autorise le maire Vincent Fontaine à signer la transaction et quittance ainsi que tous les documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue et d'y donner plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.22

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	
202300435 à 202300483	38 370,24 \$
Chèques fournisseurs	
202300799 à 202300906	300 724,98 \$

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 4 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-10-03.23

CORRESPONDANCE

North Hatley

Résolution concernant l'Aide communautaire de Lennoxville

Ministère de la Sécurité publique

Semaine de la prévention des incendies du 8 au 14 octobre 2023 aura lieu la semaine de la prévention des incendies (spi) sous le thème « le premier responsable, c'est toi! ».

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

23-10-03.24

DIVERS

23-10-03.25

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

23-10-03.26

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Paul Conway
Adjoint à la direction